

SURVEILLANCE DES PLAGES ET ANIMATIONS ESTIVALES : LA SAISON EST LANCÉE SUR LA CÔTE OUEST DU COTENTIN

La gestion de la sécurité des baignades est un service commun dont la compétence a été restituée par l'Agglomération aux communes de Surtainville, du Rozel, de Sciotot (Les Pieux) et de Siouville-Hague. Gérée par le Pôle de Proximité des Pieux, la mise en place technique et logistique de la sécurité des baignades est appliquée en lien avec le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS).

Qu'est-ce qu'une zone de baignade ?

Les zones de baignades surveillées sont des emplacements aménagés qui font l'objet de dispositions particulières destinées à assurer la sécurité des baigneurs. Sous l'autorité du Maire, les zones s'étirent sur 300m à partir de la limite des eaux. Le Maire doit veiller à ce que la zone de baignade soit bien visible et clairement délimitée. Cette carence est susceptible d'engager sa responsabilité, c'est pourquoi les zones doivent être

clairement identifiées et leurs horaires de surveillance affichés.

Objectifs : assurer la sécurité, l'attractivité, et l'accessibilité.

Pendant la saison estivale, les plages du territoire des Pieux sont accessibles, proposent des animations et sont sécurisées grâce à la présence de sauveteurs.

Depuis l'été dernier, le périmètre des 300m a évolué et le travail mené conjointement entre le Pôle de Proximité, la SNSM et le SDIS a changé les pratiques.

Dans le détail :

- Périmètre de surveillance matérialisé et mise en place de chaises de surveillance ;
- Présence de 4 sauveteurs en permanence ;
- Changement de la signalétique de la plage et adaptation à la nouvelle norme AFNOR ;
- Implication des maires, avec la rédaction de nouveaux arrêtés ;
- Affichage d'une nouvelle signalétique sur les différents postes de secours.

Cette nouvelle méthode a entraîné un changement logistique (acquisition de nouveaux matériels : fanions, chaises de surveillance,...).

Tout était prêt pour le 1^{er} juillet, date à laquelle 32 jeunes sauveteurs (1 chef de poste et 3 équipiers par sites) ont pris leur

poste pour surveiller plagistes et sportifs jusqu'au 31 août.

Les animations estivales

Aussi, pour animer ces 4 plages de la côte Ouest, toutes labélisées Handiplage de niveau 2 certifiant ainsi un accueil de qualité doté des équipements nécessaires, pour recevoir des personnes à mobilité réduite (sanitaires adaptés, accès à la plage en Tiralo, signalétique), les dispositifs de « Venez passer l'été dans l'eau et sur la plage » et « Tous à la mer » au Rozel, s'activent et reprennent leurs marques sur le territoire dès le 10 juillet.

Beach Volley, Rugby, Surf, Wingfoil, etc. les associations du territoire du Pôle de Proximité des Pieux proposent plusieurs activités ludiques et sportives.

Enfin, pour se baigner en toute sécurité dans le milieu naturel, les éducateurs sportifs de la piscine des Pieux seront fidèles au poste sur la plage du Rozel, pour « Tous à la Mer ». Une activité en plein air où tout au long de l'été, de l'aquajogging, de la marche aquatique et des initiations pour petits et grands seront proposées aux estivants comme aux locaux.

Retrouvez toutes les dates pour les animations sur : lecotentin.fr

Contact :

Jean-Louis LEGOUIX

Responsable Unité Sport et Loisirs

Pôle de Proximité des PIEUX

02 33 87 51 05 / 06 88 59 90 81

Jean-louis.legouix@lecotentin.fr